



gisti, groupe
d'information
et de soutien
des immigrés



Objectif chiffré de reconduites à la frontière pour 2010 : 28 000

Objectif chiffré d'interpellations d'aidants pour 2010 : 5 500

(source : Loi de finances 2009)

Si la solidarité devient un délit, je demande à être poursuivi-e pour ce délit !

Aujourd'hui, en France, il est devenu criminel d'accueillir, d'accompagner, ou seulement d'aider une personne en situation irrégulière.....

Le 18 février 2009, à 7 h 45 du matin, la police frappe à la porte une bénévole aux Restos du cœur et à l'association Terre d'errance. Depuis deux ans et demi, cette femme organise les dons de nourriture et d'habits pour les migrants qui errent autour de Calais dans l'espoir de passer en Angleterre. Elle recharge aussi leurs portables. Les policiers lui ont dit : "on vient vous chercher pour vous mettre en garde à vue, pour flagrant délit d'aide aux personnes en situation irrégulière".

L'interpellation le 16 février 2009 d'Hamid, un sans-papier accueilli par la communauté Emmaüs de Marseille Pointe-Rouge, s'est transformée le 17 février 2009, en opération policière dans cette communauté. Ainsi, sur décision du parquet de Marseille une perquisition a eu lieu dans la dite communauté Emmaüs aux fins de recenser la présence d'éventuels compagnons sans papiers.

Dans le même cadre, Kamel un responsable de la communauté a été mis en garde à vue pendant 6 heures le 17 février.

Ces faits s'ajoutent à une liste déjà longue de militants associatifs ou de citoyens ordinaires poursuivis pour avoir manifesté leur solidarité ou agi avec humanité à l'égard de migrants privés du droit au séjour. Alors demain, quels gestes du quotidien seront punis pour remplir les objectifs du Ministère de l'immigration ? Votre médecin sera-t-il interpellé pour avoir soigné un sans-papier malade, ou votre facteur pour lui avoir distribué son courrier ? L'instituteur de vos enfants sera-t-il inquiet pour avoir appris à lire à un enfant dont les parents sont en situation irrégulière ?

Nous sommes tous concernés : parce qu' avant d'être « sans-papiers », ces hommes, ces femmes et ces enfants sont des personnes en difficulté, isolées et démunies et il est de notre devoir de citoyen de les aider dans la dignité et le respect dû à chaque être humain.

Alors si la solidarité devient un délit, je demande à être poursuivi-e pour ce délit !

NOM Prénom

Profession

Signature

Renvoyer à FSU 31 (RESF 31) 3 Chemin du Pigeonnier de la Cèpière 31100 TOULOUSE